

par le premier ministre Nehru en 1961, mais aucune décision ne devait être prise. La délégation canadienne a joué un rôle actif, en contribuant à faire modifier la teneur du projet original qui a permis à cette résolution d'être approuvée à l'unanimité.

### Questions économiques et financières

Sur la recommandation de la Deuxième Commission, l'Assemblée a approuvé un certain nombre de résolutions qui avaient été adoptées auparavant en Commission. La plus importante de celles-ci demandait la réunion d'une conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au plus tard vers le début de 1964.

La résolution de l'Assemblée à ce sujet, adoptée le 8 décembre par 91 voix (y compris le Canada) contre 0 et une abstention, insiste sur le besoin qu'ont les pays en voie de développement non seulement d'intensifier leur commerce de produits de base, mais aussi d'obtenir pour ceux-ci des prix "stables, justes et rémunérateurs". (Au cours des débats en Deuxième Commission, plusieurs représentants avaient fait allusion aux conséquences de la baisse des prix des matières premières et avaient noté avec une certaine inquiétude l'émergence des "blobs commerciaux").

Un désaccord prononcé s'est manifesté entre les membres au sujet de la Conférence sur le commerce, divergence qui tendait à opposer les grandes nations commerçantes aux pays en voie de développement. La collaboration de ces deux groupes étant indispensable au succès de la conférence, la délégation canadienne a travaillé fermement à réduire l'écart existant entre leurs positions. Un compromis a été présenté en assemblée plénière sous la forme d'un amendement canado-péruvien à la résolution, laquelle fut adoptée ensuite presque à l'unanimité. Le Canada espère qu'après de minutieux préparatifs la Conférence réussira à élaborer des propositions positives pour l'expansion du commerce et bénéficieront particulièrement les pays en voie de développement. Le 20 décembre il a été élu membre du Comité préparatoire, lequel doit commencer prochainement ses réunions.

Grâce aux initiatives prises par le Canada à la quinzième et la seizième session de l'Assemblée, le Programme alimentaire mondial a été inauguré le 1<sup>er</sup> janvier 1963. Mis en œuvre par l'ONU et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, il a pour objet de remédier aux pénuries critiques d'aliments et de stimuler le progrès dans les pays en voie de développement. Au cours du débat de la Deuxième commission sur la Décennie de l'ONU pour le développement et des questions connexes, le Canada a présenté (le 29 novembre 1962) un projet de résolution invitant tous les pays qui ne l'avaient fait à contribuer au Programme afin que ses objectifs puissent être atteints. Le 4 décembre, la Commission a adopté le texte de la résolution par 59 voix contre aucune et 8 abstentions. Quant à l'Assemblée, elle l'a approuvée à l'unanimité le 18 décembre. Jusqu'ici 39 pays se sont engagés à verser une somme globale de 87 millions pour le programme expérimental de trois ans. Le Canada a promis cinq millions en espèces et